

BSGLg, 63, 2014, 51-65

LES CHOIX RÉSIDENTIELS DES COUPLES : MOTIVATIONS, ARBITRAGES ET LOGIQUES DE GENRE PARMIL LES CLASSES MOYENNES SUPÉRIEURES URBAINES

Patrick RÉRAT, Maureen GURTNER, Daniel BAEHLER

Résumé

Après s'être longtemps focalisée sur l'individu, la littérature consacrée à la mobilité résidentielle a mis en exergue l'importance de prendre en compte les ménages comme unité d'analyse. En s'intéressant à des couples appartenant aux classes moyennes supérieures et s'étant installés en zone urbaine centrale, cet article aborde la construction du choix résidentiel entre conjoints et leurs motivations. Différents arbitrages relatifs à la localisation sont identifiés selon qu'ils portent sur des problèmes de mobilité (réels ou anticipés), la conciliation entre carrière professionnelle et vie familiale, l'attachement territorial, l'appartenance linguistique (la ville étudiée étant bilingue) et la bi-résidentialité (ou non-cohabitation). Des logiques de genre sont identifiées. Bien que plus marquées parmi les couples âgés, elles représentent une variable importante pour expliquer l'organisation conjugale et se répercute sur le choix résidentiel de différentes manières.

Mots-clés

choix résidentiel, mobilité résidentielle, motivations, arbitrage, genre, homme-femme

Abstract

After having focused on the individual, the literature on residential mobility has highlighted the importance of taking into account the household as the unit of analysis. This article addresses residential choices between spouses and their motivations in the case of couples belonging to the upper middle class and who have moved to a central urban area. Different arbitrages related to the residential location are identified. They refer to mobility problems (real or anticipated), work-family life balance, territorial attachment, linguistic affiliation (the city which is studied is bilingual), and multilocal dwelling (non-cohabitation). In addition, the article identifies some gender logics. Even though they are more marked among elderly couples, gender logics are an important variable in explaining domestic organization and have different impacts on residential choice.

Keywords

residential choice, residential mobility, motivations, arbitrage, gender, man-woman

I. INTRODUCTION

Pourquoi déménage-t-on ? Cette interrogation se trouve au cœur de la littérature sur la mobilité résidentielle. Elle est étroitement liée à la question de savoir qui prend la décision de changer de domicile. Il s'agit en d'autres termes de déterminer l'unité d'analyse à prendre en considération. Chronologiquement, les études sur la migration se sont longtemps focalisées sur l'individu (Dieleman, 2001). Rossi a initié le débat critiquant cette pers-

pective en argumentant que la focale devait porter sur les familles (Rossi, 1955). D'autres chercheurs ont plus récemment proposé de tenir compte de l'entourage, c'est-à-dire des parents, enfants, conjoints et fratrie qui ne partagent pas le même appartement (Lelièvre, 1999 ; Bonvalet et Lelièvre, 2005 ; Vignal, 2006). On retrouve cette idée dans les notions de vies liées (*linked lives*) (Bailey et Boyle, 2004) ou de *tangle web* désignant le réseau social des ménages (Jarvis, Pratt et Cheng-Chong Wu, 2001).

Étendre l'unité d'analyse se heurte toutefois à des difficultés méthodologiques. Il est en effet nécessaire de récolter des informations sur le profil et les trajectoires résidentielles de chacune des personnes concernées. Pour des questions de faisabilité, mais aussi en raison de la complexification des parcours de vie et de l'instabilité croissante des ménages, l'étude du choix résidentiel repose encore essentiellement sur des enquêtes menées auprès d'individus (Brun et Bonvalet, 2002).

Ainsi, alors que les modèles conceptuels du processus de décision dans le domaine de la mobilité résidentielle considèrent le ménage, voire l'entourage, comme l'unité d'analyse pertinente, la plupart des travaux empiriques sont conduits au niveau de l'individu (Coulter *et al.*, 2012). Ceci était d'ailleurs le cas de Rossi (1955) qui, bien que soulignant l'importance de la famille, a basé son analyse sur les réponses d'un adulte par ménage. Pour certains auteurs, la personne de référence d'un ménage joue généralement le rôle de porte-parole de manière satisfaisante (Bookwalter *et al.*, 2006). D'autres ont en revanche relevé l'écart entre les réponses et points de vue. Une enquête a par exemple montré que 20% des couples britanniques n'étaient pas d'accord sur la désirabilité d'un déménagement (Ferreira et Taylor, 2009). Le ménage n'est donc pas une entité sociale unie ; c'est l'interaction entre ses membres qui détermine le processus de mobilité (Coulter *et al.*, 2012) et ses décisions résultent d'arbitrages, de concessions, de compromis, de négociations.

Cet article s'ancre dans ces réflexions avec l'objectif de comprendre le choix résidentiel des couples vivant dans un nouveau quartier au cœur d'une ville suisse (Bienne), et d'identifier les arbitrages quant à la localisation et à leurs éventuelles dimensions de genre.

II. DISCUSSION THÉORIQUE

Cette partie approfondit la discussion de l'importance du ménage comme unité d'analyse dans le domaine des choix résidentiels en abordant les arbitrages au sein des couples et les logiques et dimensions de genre qui les sous-tendent¹.

A. Arbitrages au sein des couples

Les couples sont moins mobiles que les personnes vivant seules en raison notamment de préférences et d'intérêts potentiellement contradictoires. Les aspirations de chaque conjoint peuvent diverger (sur le fait de déménager, la destination, le logement, etc.), ce qui implique des arbitrages et des renoncements de la part des deux conjoints (Fagnani, 1992).

L'arbitrage au sein des couples a fait l'objet de plusieurs conceptualisations. L'approche néo-classique s'est intéressée aux différences de gains potentiels et aux partenaires qui n'auraient pas déménagé s'ils avaient été célibataires (*tied movers*) et à ceux qui, au contraire, auraient migré (*tied stayers*) (Mincer, 1978 ; Cooke, 2003). Dans cette perspective, un couple déménage si la mobilité comporte suffisamment d'avantages pour un partenaire à même de combler une situation de travail qui se dégraderait pour l'autre. Cette approche a fait l'objet de plusieurs critiques dont les principales sont la rationalité économique et la neutralité du point de vue du genre.

D'autres travaux ont mis en avant les relations de pouvoir qui régissent les arrangements au sein des couples (Testenoire, 2006). Selon la théorie des ressources relatives (Blood et Wolfe, 1960), les négociations dépendent du pouvoir de chaque partenaire (en termes de richesses financières, de capital culturel, de genre ou de changement de conjoint). Il convient dès lors de considérer les rapports conjugaux comme des rapports sociaux sexués qui, « dans la sphère du privé, fonctionnent selon des modalités spécifiques, et de postuler que les pouvoirs au sein du couple sont hiérarchisés et inégalement distribués. » (Fagnani, 1992).

L'arbitrage résidentiel apparaît également comme une succession d'ajustements et de réajustements entre les systèmes de préférences des partenaires (Fagnani, 1992). Pour Bonnet et Collet (2009), il existe deux situations principales. Dans la première, la mobilité géographique est « intégrée » dans le projet conjugal ; les contraintes sont acceptées dans le cadre d'arrangements et négociations. Dans la deuxième, la mobilité est « imposée » par l'un des conjoints et la « confrontation sexuée des mobilités

géographiques professionnelles laisse apparaître un constat de non-symétrie entre hommes et femmes » (*Ibidem*). Une autre classification des prises de décision en identifie quatre types : dominée par l'homme, par la femme, autonome quant à la répartition des rôles entre conjoints, ou syncrétique car consensuelle (Wolfe, 1959).

B. Logiques d'arbitrage et dimensions de genre

Les arbitrages relatifs à la localisation résidentielle renvoient à des éléments tels que le contexte spatial, les lieux de travail, la proximité de la famille et de l'entourage des partenaires ou encore leur degré d'attachement à un territoire. Dans ces arbitrages peuvent apparaître des dimensions de genre. Le genre renvoie au rapport social entre les sexes biologiques. Pour Goffman (2002), le sexe biologique de chaque individu le soumet à une « socialisation différentielle » qui l'assigne à une « classe sexuée » et agit par rapport aux idéaux masculins et féminins. Dans le cas des mobilités spatiales, des auteurs distinguent les arbitrages qui se basent sur des négociations et ceux qui relèvent d'une souscription – inconsciente – aux normes de genre (Abraham, Auspurg et Hinz, 2010).

Le genre est une dimension centrale de la structuration des sociétés. Il ne s'agit toutefois pas d'une dimension figée. On a assisté ces dernières décennies à l'émergence d'une nouvelle morphologie sociale sous l'effet de la participation croissante des femmes à l'éducation supérieure et au marché du travail, de la baisse de la nuptialité et de la natalité, de la hausse de la divortialité, etc. Les règles de la vie conjugale et le modèle de la famille nucléaire ont perdu leur caractère d'évidence² (Guichaud-Claudic, 2006). Le pouvoir au sein des couples serait ainsi davantage partagé, les relations plus égalitaires et les décisions prises conjointement (Fagnani, 1992). L'impact du genre varie toutefois grandement selon les ménages et la différenciation des rôles entre conjoints. Bühler (2001) distingue par exemple quatre grandes organisations de la vie professionnelle et familiale : « bourgeois traditionnel » (l'homme travaille à plein temps, la femme s'occupe des tâches domestiques), « bourgeois contemporain » (l'homme à plein temps, la femme à temps partiel), « égalitaire centré sur l'emploi » (les deux partenaires à plein temps) et « égalitaire centré sur la famille » (les deux à temps partiel).

À l'échelle des régions urbaines, une répartition géographique différenciée des types de couples est observée. Les couples traditionnels sont surreprésentés dans le périurbain et les couples contemporains en milieu urbain (Kaufmann et Widmer, 2005). Plus une famille est patriarcale, plus il est probable qu'elle s'installe en couronne ; parallèlement, plus la femme s'investit professionnellement, plus la proximité de postes de travail, de services et d'infrastructures, rend les espaces urbains attractifs pour les classes moyennes supérieures (Castells, 1993), participant de la sorte à des phénomènes de gentrification (Rérat, 2012). Ainsi, même si les familles sont sous-représentées en ville, on assiste à la redécouverte de certains quartiers par les *Yupps*, les *young urban professional parents* (Karsten, 2003). En s'installant en zone centrale, ils se dotent du capital spatial, du potentiel de mobilité (proximité des lieux de la vie quotidienne et disponibilité de différents moyens de transports) leur permettant de concilier les différentes facettes de leur mode de vie (Rérat et Lees, 2011 ; Rérat, Baehler et Gurtner, 2013).

Comme le suggère la typologie de Bühler (2001), un enjeu central est l'équilibre à trouver entre réussite professionnelle et réussite du projet conjugal (Guichaud-Claudic, 2006). Les arbitrages les plus fréquemment mentionnés dans la littérature sont précisément la conciliation entre travail et famille. Les couples bi-actifs (les deux partenaires travaillent) et les couples à double carrière (les deux poursuivent une carrière professionnelle) ont fait l'objet de la majorité des travaux sur la thématique des arrangements conjugaux (Green, 1995, 1997 ; Fagnani, 1992 ; Jarvis *et al.*, 2001). L'augmentation de ce type de couples expliquerait par ailleurs une partie de la diminution des migrations interrégionales, la conciliation entre deux activités professionnelles freinant les mouvements de longues distances (Cooke, 2011). Bien qu'il y ait une évolution vers un partage plus égalitaire des tâches domestiques, les femmes en assument encore l'essentiel³. Pour Jarvis (1997), la conciliation entre carrière professionnelle et vie de couple/de famille est négociée à chaque étape du parcours de vie et repose sur la localisation résidentielle. C'est le facteur qui permet, ou non, aux femmes de s'investir dans la sphère professionnelle et de remplir le rôle de mère. Les relations des pères et des mères aux enfants sont encore fréquemment marquées par une

forte dissymétrie, ce qui se traduit par le fait que la femme est plus souvent employée à proximité du domicile et/ou à temps partiel.

L'augmentation de la longueur des trajets domicile-travail que l'on observe dans plusieurs contextes nationaux ne serait ainsi pas neutre du point de vue du genre. Pour Bertaux-Wiame et Tripier (2006), la femme assume souvent une profession sédentaire et le rôle de « gardienne » du lieu familial et l'homme celui du professionnel mobile⁴. Dans les situations de mobilités pendulaires, la spécialisation des rôles conjugaux se trouverait ainsi même renforcée (*Ibidem*). Fagnani, d'ailleurs, s'interroge si le fait d'habiter à un endroit qui permette à la femme de concilier les deux sphères n'est pas finalement dans l'intérêt de l'homme : « *sa moindre présence au foyer et sa plus faible participation à la vie domestique sont en quelque sorte « légitimées » par les plus fortes contraintes professionnelles – en termes de durée des trajets et horaires de travail – qui pèsent sur lui.* » (Fagnani 1989).

Deux configurations supplémentaires sont à mentionner. Tout d'abord, pour d'autres ménages, la conciliation entre carrière professionnelle et vie conjugale en un seul lieu n'est pas possible ou souhaitée. Ils optent alors pour la bi-résidentialité. Il s'agit des couples non cohabitants (*living apart together, LAT*) (Green, 1995 ; Roseneil, 2006). Ensuite, l'accent sur les questions professionnelles ne doit pas éclipser les arbitrages chez les couples de retraités. Si la majorité fait preuve de stabilité résidentielle (Halleux, 2005 ; Rérat, Piguët, Besson et Söderström, 2008), la mobilité augmente néanmoins légèrement au passage de la retraite pour ensuite diminuer. Elle répond à cinq grandes logiques : économique, de santé, familiale, territoriale et conjugale (Cadarec, 2010). Cette phase du parcours de vie se caractérise par ailleurs par une certaine redéfinition des rôles avec la cessation du travail rémunéré et la présence quotidienne des deux partenaires dans le foyer.

III. ÉTUDE DE CAS ET DÉMARCHE

En se basant sur cette discussion théorique, l'article a pour objectif d'identifier les arbitrages, les logiques et les dimensions de genre dans le choix résidentiel de couples s'étant installés dans un

nouveau quartier au centre de Bienne, dixième ville de Suisse avec 53 000 habitants. Cette ville bilingue a connu un riche passé industriel et la fermeture de certaines usines a provoqué l'émergence de friches dont plusieurs ont fait l'objet de projets de régénération. C'est le cas du quartier étudié, le Parc de la Suze, où trois bâtiments ont été réalisés entre 2002 et 2008 (Figure 1) : le *UNO* (53 appartements en copropriété), le *DUE* (108 unités en location) et le *CINQUE* (9 villas urbaines, 2 duplex en copropriété). Ce quartier est localisé à proximité du centre-ville ; 500 mètres le séparent des rues commerçantes et 1 kilomètre de la gare. Les bâtiments ont été conçus selon le label *Bonacasa*, soit des standards de construction (appartements sans obstacle) et des prestations de services, qui vise, notamment, les personnes âgées et à mobilité réduite.

Cet article est tiré d'une recherche⁵ s'intéressant au regain d'attractivité résidentielle des villes. Le Parc de la Suze est une illustration emblématique d'une tendance observée depuis une quinzaine d'années dans les villes suisses, à savoir la régénération de friches urbaines en quartiers résidentiels destinés aux catégories socio-professionnelles supérieures. Des recherches précédentes (Rérat, 2010 et 2012) ont identifié l'importance du genre dans les choix résidentiels de ces ménages sans l'aborder directement. Cet article permet d'approfondir cet aspect. Si les résultats identifient certains mécanismes généralisables à d'autres groupes de population, il convient, dans l'interprétation, de garder à l'esprit la spécificité des ménages étudiés en termes de localisation (zone centrale), d'objet immobilier (nouveaux appartements), de statut socio-économique (supérieur à la moyenne) et de position dans le parcours de vie (faible présence de jeunes couples en raison des prix immobiliers).

La recherche articule approches quantitatives et qualitatives selon le principe des méthodes mixtes. Dans un premier temps, un questionnaire a été distribué aux 151 ménages du quartier – 65 ont répondu (42.5%) dont 38 vivent en couple et 3 sont des couples non cohabitants – afin d'obtenir des données quantitatives et d'identifier des ménages prêts à accorder un entretien. Le questionnaire portait plus précisément sur le profil des ménages (taille, niveau d'éducation, statut d'activité, etc.), les motivations à la base

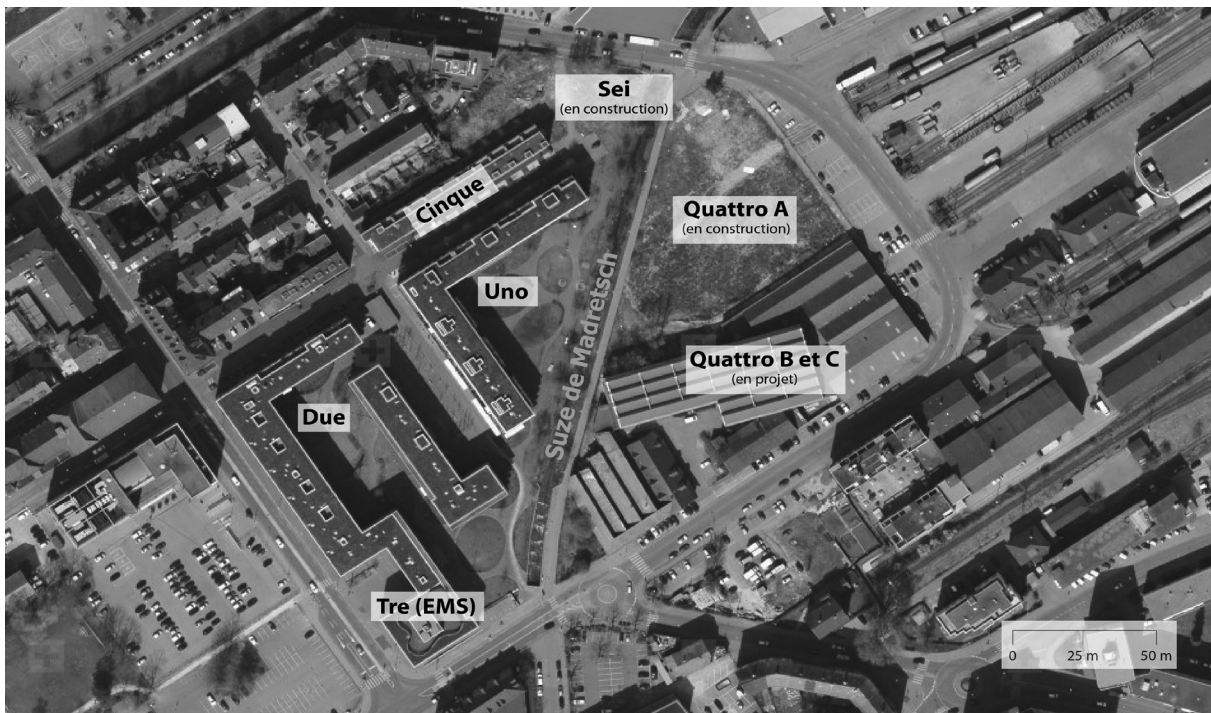


Figure 1. Bâtiments du Parc de la Suze (reproduit avec l'autorisation de swisstopo : BA13114)

du choix de s'installer au Parc de la Suze et les parcours résidentiels.

Il est intéressant à cet égard d'identifier le sexe des répondants au questionnaire. Cet acte n'est pas neutre en termes de genre. Chez les couples bi-actifs travaillant à un pourcentage équivalent, la répartition hommes-femmes est équilibrée (6 vs. 5), alors que dans les cas où l'homme est employé à un taux plus élevé, c'est exclusivement la femme qui a répondu au questionnaire (11). La proportion s'inverse ensuite parmi les retraités : 80% (12) des répondants sont des hommes, ce qui montre la prédominance d'un fonctionnement patriarcal.

Un échantillon de 29 ménages, dont 23 couples illustrant différents cas de figure en termes d'âge et de statut d'activité, a ensuite été rencontré. Tous les entretiens ont été enregistrés – afin de mener la discussion sans interruption due à la prise de note – puis retranscrits. La grille d'entretien de même que l'analyse de leur contenu ont été élaborées sur le modèle des biographies de mobilité (Scheiner, 2007). Il s'agissait de replacer le déménagement dans l'histoire de vie des ménages et dans leur biographie socio-familiale, professionnelle et résidentielle. La dimension genre, au cœur de notre questionnement, n'a toutefois pas été mentionnée

explicitement en début d'entretien afin de ne pas biaiser les réponses, mais des questions relançaient régulièrement les interlocuteurs au niveau du couple.

Les entretiens ont été menés en présence des deux membres du couple afin de prendre en considération leurs avis (Valentine, 1999). Quatre couples ont fait exception : deux hommes actifs, en raison de leur emploi du temps, et deux femmes retraitées n'ont pas souhaité assister à l'entrevue. Pour des questions de faisabilité, nous n'avons pas mené d'entretiens individualisés avec chaque membre des couples avant de les rencontrer une deuxième fois conjointement, ce qui représenterait la méthode idéale pour cette problématique (Green, 1997). Notre démarche a néanmoins permis d'identifier les grands types d'arbitrages précédant le déménagement.

IV. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

A. Caractéristiques des couples

Les principales caractéristiques des couples ayant répondu au questionnaire sont résumées dans le tableau 1. Pour ce qui est du type de ménage, 59%

des couples vivent sans enfant (qu'ils n'en aient pas ou que leurs enfants aient quitté le domicile) et un tiers vit en famille. On compte également trois personnes vivant en couple sans partager un logement (elles ne sont pas intégrées dans les autres statistiques car nous ne disposons pas des données pour le/la conjoint/e n'habitant pas le Parc de la Suze).

La classe d'âge modale rassemble les 45 à 64 ans (40%). L'âge moyen est relativement élevé comme le montre la présence de couples des troisième et quatrième âges. Les couples dans la première moitié de leur vie professionnelle sont également présents mais, parmi eux, les plus jeunes sont rares (trois ont moins de trente ans).

Les couples se caractérisent par un statut socio-économique élevé – les logements se sont adressés en premier lieu aux catégories

socio-professionnelles supérieures – et par une homogamie éducationnelle. Près de la moitié des ménages sont en effet constitués de titulaires d'un diplôme universitaire. Dans 13 cas, seul un partenaire dispose de ce niveau de formation (9 fois l'homme, 4 la femme)⁶.

En termes de statut d'activité, le cas le plus répandu est celui des couples de retraités (16). Parmi les 22 comportant au moins un actif occupé, il n'y a pas de ménages dits traditionnels (homme employé à plein temps, femme sans activité rémunérée). Dans 10 cas, l'homme est occupé à plein temps et la femme à temps partiel. L'inverse n'est en revanche pas constaté. Sept ménages sont composés de deux actifs employés à 100%. Dans trois autres cas, un partenaire est retraité et l'autre exerce une activité professionnelle (c'est d'ailleurs la seule situation où une femme a un taux d'occupation supérieur à son conjoint).

Tableau 1. Caractéristiques des couples vivant au Parc de la Suze⁷

| Caractéristiques | Modalités | Pourcentage (et nombre) |
|---------------------|---|-------------------------|
| Type de couple | Couples vivant sans enfant | 59% (24) |
| | Couples vivant avec des enfant(s) | 34% (14) |
| | Couples non cohabitants | 7% (3) |
| Âge | Moins de 45 ans | 24% (9) |
| | De 45 à 64 ans | 40% (15) |
| | De 65 à 74 ans | 18% (7) |
| | Plus de 75 ans | 18% (7) |
| Niveau d'éducation | Les deux membres ont une formation supérieure (universitaire ou équivalente) | 44% (15) |
| | L'homme a terminé une formation supérieure, la femme un apprentissage | 26% (9) |
| | La femme a terminé une formation supérieure, l'homme un apprentissage | 12% (4) |
| | Les deux membres du couple ont terminé un apprentissage | 6% (2) |
| | Autres (école obligatoire, etc.) | 12% (4) |
| Statut d'occupation | Couples de retraités | 42% (16) |
| | Homme à plein temps (taux d'occupation de 90% ou plus), femme à temps partiel | 26% (10) |
| | Deux partenaires à plein temps | 18% (7) |
| | Homme non occupé, femme à temps partiel | 8% (3) |
| | Deux partenaires à temps partiel | 3% (1) |
| | Homme à temps partiel, femme non occupée | 3% (1) |

Source : Questionnaire.

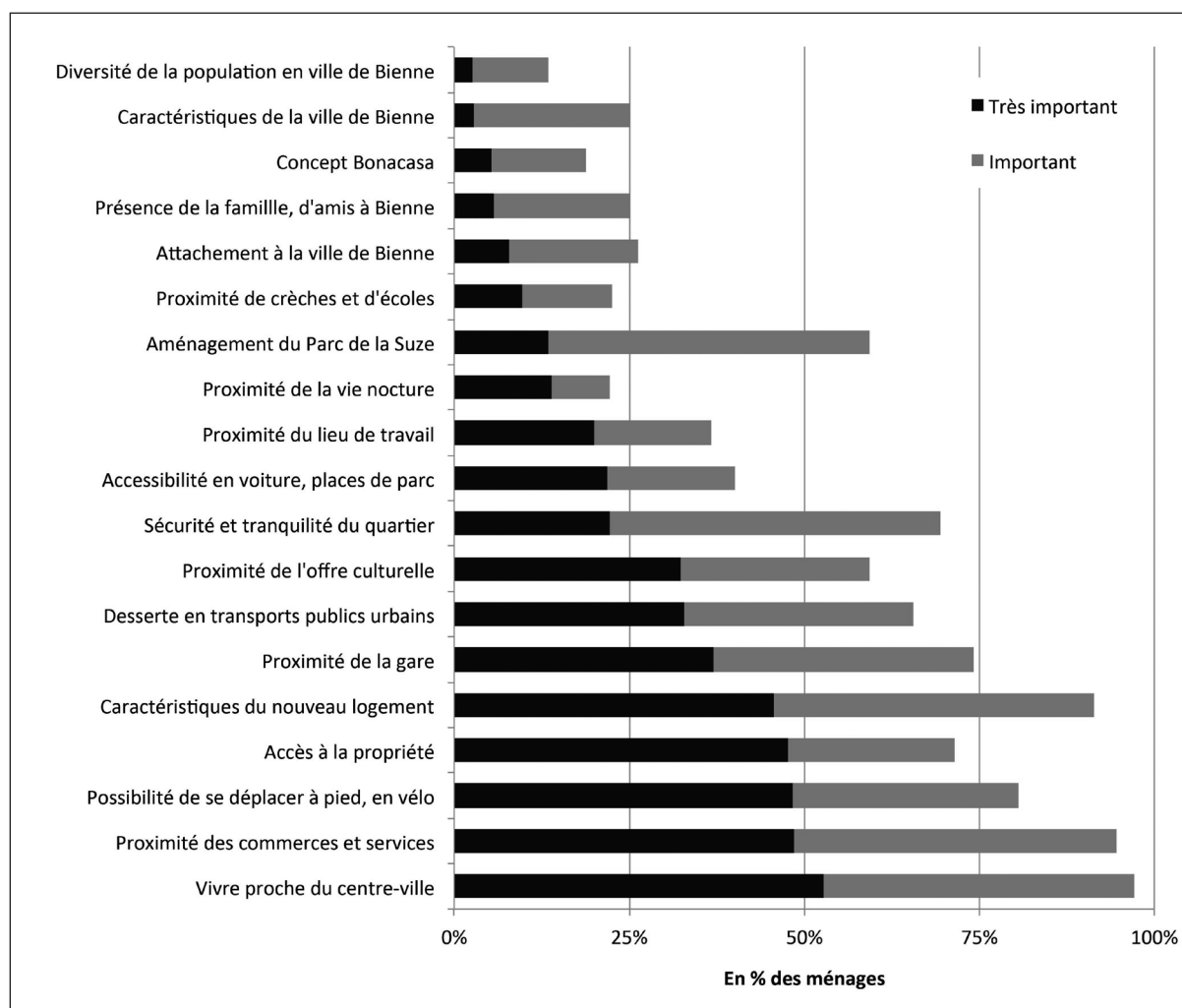
B. Motivations résidentielles

Très peu de couples ont déménagé à la suite d'un changement dans la vie professionnelle ou dans la structure du ménage. Il s'agit donc de déménagements visant avant tout à améliorer la situation résidentielle. Les critères pris en compte sont de trois ordres : la localisation en ville-centre et les pratiques de mobilité qui lui sont associées, les caractéristiques du logement et le contexte résidentiel du quartier (Figure 2).

Les facteurs les plus importants sont liés à la localisation et à la proximité, avec en particulier le fait de vivre proche du centre-ville (44% d'important et 53% de très important) et la proximité des commerces et services (46% et 49%). Les autres

infrastructures ont moins de poids car tous les ménages n'y recourent pas (lieu de travail ou écoles par exemple). L'importance de la localisation, de même que la proximité et la centralité qui la caractérisent, se retrouve dans le poids accordé à différents moyens de transports : la possibilité de se déplacer à pied et/ou à vélo (26% et 55%), la proximité de la gare (32% et 35%) et la desserte en transports publics urbains (37% et 26%). L'accessibilité en voiture (19 et 24%) joue un rôle non négligeable mais moins prépondérant dans le choix résidentiel.

Les caractéristiques du logement de manière générale (46% et 46%) et, pour les ménages concernés, l'accès à la propriété (24% et 48%), sont fondamentaux. Ce constat est logique étant donné que les ménages étudiés disposent d'un pouvoir d'achat



Source : Questionnaire.

Figure 2. Importance des critères de choix résidentiel pour les couples

supérieur à la moyenne et entendaient améliorer leurs conditions de vie. Il n'est toutefois pas propre à une localisation centrale et se retrouverait dans d'autres contextes territoriaux.

Une troisième famille, moins importante toutefois, concerne le contexte résidentiel que ce soit l'aménagement du Parc de la Suze (46% et 14%) et la sécurité et tranquillité du quartier (47% et 22%), des critères recherchés en particulier par les familles et les seniors.

C. Types d'arbitrages au sein des couples

Les choix résidentiels des couples rencontrés ont ensuite été analysés en fonction des arbitrages qui les sous-tendaient. Il s'agissait notamment de déterminer si les critères mis en évidence à la section précédente étaient partagés par les membres du couple ou s'ils avaient fait l'objet de négociations. Rappelons que les arbitrages peuvent porter sur de nombreuses dimensions et que cet article se focalise sur la localisation en zone urbaine mais n'aborde pas les alternatives à une installation au Parc de la Suze (stabilité résidentielle, autres destinations, etc.) et au type de logement occupé (taille, agencement, etc.).

Sur la base des entretiens, cinq types d'arbitrages – non exclusifs et pouvant se combiner selon les cas – ont été identifiés. Ils ont été croisés avec les caractéristiques des couples et leurs motivations résidentielles afin d'en préciser l'interprétation. Ces arbitrages portent sur des questions de mobilité réduite (réelle ou anticipée), de conciliation entre carrière professionnelle et vie familiale, d'attachement à la ville, d'appartenance linguistique et de non cohabitation (Tableau 2). Cette typologie n'a pas de visée quantitative mais a pour ambition de révéler les arbitrages auxquels ont procédé les ménages rencontrés. Nous avons extrait des entretiens des passages particulièrement illustratifs qui en exemplifient la nature.

Le premier type d'arbitrage est basé sur une mobilité réduite réelle ou anticipée. Il est étroitement lié à la santé et à l'âge des couples concernés. Vivre au centre-ville et dans un appartement adapté permet de faire face aux problèmes de mobilité d'un des partenaires en profitant de la proximité des aménités urbaines et de recourir à une variété de moyens de transports. La personne en bonne santé est ainsi mieux à même de gérer la maladie du/de la partenaire et les tâches domestiques.

Tableau 2. Types et logiques d'arbitrage

| Type d'arbitrage | Logique d'arbitrage |
|--|--|
| Mobilité réduite (réelle ou anticipée) | Faire face aux problèmes de mobilité (liés à la santé d'un partenaire ou par anticipation) en profitant de la proximité des aménités urbaines. Garantir l'autonomie résidentielle. Disposer d'assez d'espace pour cohabiter à la retraite. |
| Carrière professionnelle et vie familiale | Concilier vie conjugale/familiale et carrière professionnelle. Articuler proximité et mobilité grâce à la localisation centrale (gare, axes routiers, infrastructures, etc.). |
| Attachement à la ville | Ajuster le logement aux aspirations résidentielles. Conserver l'attachement territorial d'un des partenaires. Perpétuer l'organisation quotidienne du couple. |
| Appartenance linguistique | Être au contact des deux langues. Élever les enfants dans un environnement bilingue. Assurer le suivi scolaire. |
| Non cohabitation/bi-résidentialité | Être (relativement) proche du/de la partenaire tout en conservant son autonomie. Vivre dans le contexte résidentiel souhaité (cadre urbain) et/ou à proximité du lieu de travail. |

Source : Entretiens.

Il s'agit également d'une anticipation des problèmes pouvant survenir avec l'âge (diminution des capacités physiques, difficulté à conduire, etc.) qui amène à changer de contexte résidentiel :

Tant que je travaillais, il était hors de question de déménager, nous sommes restés en haut [une commune sur les hauteurs de Bienne]. [...] Nous avons vécu vingt ans dans un village, dans notre propre maison et, à ma retraite, nous avons regardé, pour le futur. (homme, 60 ans, retraité, en couple, enfant/s adulte/s) (traduit de l'allemand)

Comme le montre cette citation, la retraite amène à une redéfinition des rôles et du mode de vie et elle peut induire une relocalisation résidentielle. La taille et la typologie du logement doivent permettre de gérer cette cohabitation renouvelée :

Il doit y avoir de l'espace pour chacun. Concrètement, ça signifie une possibilité de se retirer car quand on ne travaille plus, ça peut être énervant [d'être les deux toujours à la maison]. (homme, 65 ans, retraité, en couple, sans enfant) (traduit de l'allemand)

L'arbitrage peut se faire de manière conjointe. Parfois, le déménagement est imposé par les problèmes de santé d'un partenaire. Quelques fois encore, un membre de l'entourage intervient dans le processus de décision :

[Elle :] *C'est-à-dire notre fille nous a commandé de chercher. [Lui :] Plus ou moins oui, mais je regardais déjà depuis longtemps. [Elle :] Tu es allé regarder sans moi. [Lui :] Non, ouais bon. [Elle :] Oui, parce que ce n'était pas une décision de moi de venir ici. Toi et la fille, vous avez décidé et j'ai pu venir voir les appartements. [Lui en passant à l'allemand :] Je ne veux pas parler de ça. Moi je le vois autrement... (femme et homme, 85 ans, retraités, vivant en couple, enfant/s adulte/s)*

Pour tous les autres couples, il a été fait état de décisions prises en commun même si l'impulsion pouvait venir d'un côté ou de l'autre. La décision est précédée de négociations et de discussions aboutissant à un compromis⁸ :

[Lui :] *Tout est compromis. Pour elle, il y avait d'autres localisations qui entraient en ligne de compte. Pour moi, c'était clair, quitter le village voulait dire aller en ville. [Elle :] Cela a donné lieu à des discussions. [Lui :] Et ici, ce fut le premier logement où nous avons les deux dit que ça pourrait être le bon. (couple, 60 ans, retraités, enfant/s adulte/s) (traduit de l'allemand)*

[Lui :] *À la fin nous avons pesé le pour et le contre, les avantages, les inconvénients, et ainsi on voit... Ensuite, il y avait certains points qui sont pour moi des priorités, pour le logement comme elle a dit, sa propre machine à laver, ça c'est un point important. Ensuite, les inconvénients, la cuisine, qui ne me convient pas, la proximité des voisins, de l'immeuble d'à côté, etc. Ce sont toutes des choses pour lesquelles nous avons dit ok, ce sont peut-être des inconvénients mais on peut les supporter. [Elle :] Mais il faut dire que cela a donné lieu à des discussions animées. Ce n'est pas que je disais toujours oui, mais stop, stop, accepte que je ne trouve cela pas juste... Car il disait oui, oui ça va aller. (femme et homme, 65 ans, retraités, vivant en couple, sans enfant) (traduit de l'allemand)*

Le deuxième arbitrage rassemble les couples cherchant à concilier leurs vies professionnelles et conjugales/familiales. Une localisation centrale implique à la fois la proximité (des commerces, services, établissements scolaires, etc.) mais aussi une forte connectivité (la proximité de la gare permet d'accéder facilement au marché du travail d'autres centres urbains). Dans ce cas, l'attrait d'une zone

centrale réside non seulement dans le cadre de vie mais aussi dans l'acquisition d'un capital spatial élevé permettant de concilier les différentes facettes du mode de vie.

Une géographie particulière des lieux de travail se dessine. Parmi les couples bi-actifs (18), les hommes effectuent toujours des trajets domicile-travail plus longs que leur compagne (qu'elle travaille ou non à plein temps). Dans les 12 couples dont l'homme est un pendulaire (soit qui travaille en dehors de la commune de résidence), 8 femmes sont employées en ville de Bienne. Les femmes travaillent donc à une plus grande proximité du domicile. Cela leur permet de concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale, le temps économisé étant dévolu aux tâches domestiques. Ce déséquilibre en termes de carrière professionnelle s'explique également par le fait que nombre d'entre elles avaient cessé leur activité rémunérée afin d'élever leurs enfants. Par la suite, elles ont cherché en priorité un travail à temps partiel, un type de poste davantage présent en ville :

Moi j'aurais pu habiter ailleurs qu'à Bienne. En fait si j'avais pu choisir j'aurais habité plutôt en Romandie. Ça me correspond mieux [...] mais on voulait rester là car ça reste proche... enfin comme mon mari travaille à Berne, c'est quand même plus pratique de ne pas s'éloigner trop de son travail. (femme, 45 ans, active à temps partiel, en couple, avec enfant/s)

Le troisième type d'arbitrage concerne les ménages faisant montre d'un attachement à la ville de Bienne et d'un rapport sensible et social dans leur choix résidentiel. On y trouve essentiellement des couples qui résidaient déjà à proximité du centre. Déménager sur une très courte distance permet d'améliorer leurs conditions de logement tout en conservant leur organisation quotidienne et leur mode de vie. L'attachement peut toutefois être plus marqué chez l'un des partenaires pour qui, quitter Bienne n'est pas envisageable :

Lui, il est biennois depuis l'âge de six mois. C'était complètement clair que c'était Bienne. (femme, 60 ans, active à temps plein, en couple, enfant/s adulte/s)

Ça concerne mon partenaire. Il vient de Bienne et ne s'en ira jamais [...]. Il n'irait jamais à Berne. J'avais des amis à Berne, et nous avions le projet de vivre dans une grande maison tous ensemble, mais il ne voulait pas partir de Bienne. (femme, 65 ans, retraitée, en couple, enfant/s adulte/s) (traduit de l'allemand)

L'attachement implique également la question de l'entourage et de sa localisation. C'est le cas pour les personnes à la retraite qui ont envie de se rapprocher de leurs enfants et petits-enfants ou des couples qui tiennent compte de l'ancrage et du cercle d'amis de leurs enfants :

On a attendu que notre fille ait fini l'école obligatoire. Je suis restée une année avec elle toute seule à [...] et lui, il était déjà à Bienne, il avait pris un studio [...]. Pour nous, c'était clair dès le début [...], on ne voulait pas la séparer de ses amis. Là, c'est la même chose, on pourrait partir maintenant parce qu'on travaille les deux tout près de [X] mais notre fille a encore une année de lycée. Donc on attend... (homme, 45 ans, actif à plein temps, en couple, avec enfant/s)

Le quatrième arbitrage renvoie au bilinguisme de la ville de Bienne. Cette caractéristique a amené des couples bilingues à s'y installer afin d'être au contact des deux langues et, surtout, d'élever leurs enfants dans un tel environnement. Ce choix est étroitement lié à la possibilité de choisir la langue de scolarisation en fonction du partenaire qui s'investira le plus dans cette tâche. Parmi les ménages rencontrés, le plus souvent, la femme est francophone, l'homme germanophone, et le couple a d'abord habité en Suisse alémanique avant de venir à Bienne. Une des raisons du déménagement dans une ville bilingue est le fait que la femme est en mesure de suivre la scolarisation dans sa langue maternelle :

C'est bilingue, donc c'était pratique. Lui, il est suisse-allemand,

moi, je suis francophone. Pour les enfants, comme c'est moi qui ai subi [lapsus avec suivi ?] la scolarité, on les a placés dans des écoles francophones. On voulait qu'il y ait la possibilité d'aller dans des écoles francophones, c'est pour cela qu'on est à Bienne. » (femme, 45 ans, active à temps partiel, en couple, avec enfant/s)

Le dernier arbitrage est particulier car il concerne les couples non cohabitants. Ceux que nous avons rencontrés sont des quinquagénaires qui ont par le passé vécu avec un-e conjoint-e. Dans le couple actuel, chaque membre conserve son appartement. Il peut s'agir d'un non-arbitrage (les deux membres n'étant pas parvenus à un consensus) ou d'un arbitrage marqué par la volonté de préserver leur autonomie respective. La localisation résidentielle doit toutefois intégrer les lieux d'activité de la personne concernée (travail, aménités urbaines, etc.) et le lieu de domicile du/de la partenaire :

J'ai été mariée, ça m'a suffi, [...] jamais je n'ai ré-envisagé d'habiter avec quelqu'un, c'est bon, j'entends vraiment pouvoir faire ce que je veux. (femme, 65 ans, vivant seule, enfant/s adulte/s)

Lui, il habite à [une commune d'un autre canton]. C'est une des raisons que l'on ne vit pas ensemble. C'est trop loin ! Ou on vit à la campagne et on prend des transports publics ou on vit en ville et on doit pouvoir vivre comme ça, en se déplaçant. Non, il a une belle maison, il s'y plaît, donc tant que l'on peut avoir deux logements, on se l'offrira. C'est un luxe, c'est un grand luxe. [...] Peut-être qu'à la retraite, on ne pourra plus. (femme, 55 ans, active à temps plein, vivant seule, enfant/s adulte/s)

D. Arbitrages et genre

Dans les différents types d'arbitrages, deux sont indépendants du genre : le premier, étant donné qu'il est lié à l'état de santé des partenaires, et le

dernier, car il renvoie à la forte individualisation des partenaires et à la volonté de conserver une autonomie. En revanche, des logiques de genre apparaissent dans les autres ainsi que dans la trajectoire résidentielle antérieure à l'installation au Parc de la Suze qui a également été abordée lors des entretiens. Le rôle du genre dépend du type d'arbitrage et des caractéristiques des ménages (en particulier de l'âge et de l'organisation conjugale).

Un effet de génération marqué est constaté : l'impact du genre dans la biographie résidentielle a ainsi été très fort chez les couples les plus âgés, qui ont adopté le plus souvent une organisation conjugale « classique ». Le parcours migratoire a souvent été défini en fonction de l'emploi de l'homme. L'arrivée des enfants a généralement signifié la fin de l'activité professionnelle de la femme, recourir à des structures de garde d'enfants n'était encore pas très courant :

Elle a travaillé pendant deux ans jusqu'à ce qu'on se marie puis elle n'a plus travaillé façon de parler, elle n'a plus travaillé en dehors de la maison... (homme, 85 ans, retraité, en couple, enfant/s adulte/s)

Ça été un choix qu'on ne mettait pas nos enfants à la crèche, que je restais à la maison. Bon c'était il y a aussi 26 ans. Les structures étaient différentes, la majorité des femmes, des mères de famille... (femme, 55 ans, active à temps partiel, en couple, avec enfant/s)

Chez les couples qui élèvent actuellement des enfants, la transition est moins abrupte que pour les générations précédentes, même si l'arrivée d'un enfant implique souvent pour la femme le passage à un emploi à temps partiel. La comparaison des ménages du Parc de la Suze montre donc, entre les générations, une transition des couples « bourgeois traditionnels » à des couples « bourgeois contemporains » selon la typologie de Bühler (2001).

La sexualisation des rôles demeure visible dans l'implication différenciée quant à l'éducation des enfants et à d'autres tâches domestiques. La sphère domestique demeure majoritairement le domaine de la femme et la sphère professionnelle du ressort

de l'homme. Les rôles de « gardienne du foyer » et de « pourvoyeurs de fonds » paraissent quasi immuablement assignés à un sexe. Cela explique un plus grand poids de la conjointe dans la définition de certains critères liés au logement (agencement, etc.) :

Lui, ça lui était plus égal [d'habiter au centre-ville] dans le sens où il était moins à la maison et... non c'était moi surtout. (femme, 45 ans, active à temps partiel, en couple avec enfant/s)

[Elle :] C'est vrai que la maison précédente c'était plutôt mon choix, parce que j'avais la petite qui avait quatre ans et il y a un jardin, c'est une maison de plein pied et je me suis dit avec une gamine c'est quand même plus chouette que d'habiter... Il a trouvé que oui, que finalement [...] j'étais tout le temps à la maison, donc je pouvais bien choisir où on vivait. (femme et homme, 45 ans, active à temps partiel et actif à plein temps, en couple avec enfant/s)

Un autre arbitrage apparaît désormais fréquemment : certains ménages souhaitent conserver leur ancrage territorial tout en poursuivant une carrière professionnelle. Ils recourent pour cela à des formes de mobilité réversible sous la forme de trajets domicile-travail plus longs (notamment pour les pendulaires interurbains). Ici est également observée une logique de genre, la mobilité quotidienne et les distances parcourues étant plus élevées parmi les hommes. Si le prix à payer pour conserver l'ancrage territorial est une mobilité accrue de l'homme, la femme, qui travaille à un taux d'occupation plus faible et à moindre distance, semble s'investir davantage dans le travail non rémunéré.

V. CONCLUSION

Cet article s'est intéressé aux choix résidentiels de couples s'étant installés dans un nouveau quartier d'une ville suisse de taille moyenne. Ces couples disposent d'un capital économique et culturel

supérieur à la moyenne. Ils occupent différentes positions dans le parcours de vie : retraités, « nids vides » et couples avec enfant(s) sont surreprésentés par rapport aux jeunes couples. Cet article a identifié plusieurs dimensions du choix résidentiel des couples et permis de comprendre leurs motivations et d'identifier les arbitrages quant au choix de la localisation et à leurs dimensions de genre.

Les motivations du choix résidentiel sont de trois ordres : la localisation en ville-centre, les caractéristiques du logement et le contexte résidentiel du quartier. Le premier faisceau de facteurs renvoie à la proximité (du centre-ville, des commerces, des services, etc.) et à la possibilité de recourir à différents moyens de transport (mobilité douce, transports publics urbains, train et voiture). Cette valorisation de la proximité et ce comportement multimodal montrent que la localisation centrale est une dimension importante du mode de vie des ménages étudiés.

La localisation du logement peut être le résultat de discussions, de négociations. Les arbitrages identifiés sont tous conjoints, dans le sens qu'ils sont intégrés au projet conjugal, sauf en cas de problèmes de santé. Cinq types d'arbitrage – qui peuvent se combiner – sont distingués : l'arbitrage lié aux problèmes de mobilité réels ou anticipés, la conciliation carrière professionnelle et vie conjugale, l'appartenance linguistique, l'attachement territorial et le dernier qui concerne les couples non cohabitants.

La dimension genre est clairement plus marquée chez les couples à la retraite dont la biographie résidentielle a largement été influencée par la carrière professionnelle de l'homme et par un partage asymétrique des tâches domestiques. Elle est en revanche absente dans l'arbitrage des couples non cohabitants en raison de la forte individualisation des partenaires. Chez les couples plus jeunes et bi-actifs qui s'organisent de manière plus « égalitaire », l'impact du genre est moins fort mais il continue de définir les sphères d'influence et de compétence des deux conjoints comme l'illustrent les trois autres types d'arbitrage.

Les négociations au sein de la majorité des couples reposent en effet notamment sur des normes sexuées qui sont sociales et institutionnelles et qui régissent la vie quotidienne et l'organisation des ménages.

Parmi ces ménages, la naissance d'enfant(s) marque souvent un frein dans la carrière professionnelle de la femme (passage à un taux d'occupation réduit le plus souvent) et sa présence accrue au foyer (notamment pour le suivi de la scolarité des enfants). À l'instar de ce qui est observé dans le pays dans son ensemble, nous avons rencontré peu de couples « égalitaires centrés sur l'emploi », ce qui est à mettre en parallèle avec la petite taille du quartier et de l'échantillon mais aussi avec la politique familiale suisse (notamment dans le secteur de l'accueil de la petite enfance et de la fiscalité) peu développée en comparaison internationale (The Economist, 2014).

Les résultats montrent qu'il est nécessaire de prendre en compte un autre type de mobilité. Avec l'amélioration des voies de communication et des infrastructures, les migrations entre cantons diminuent en Suisse (quand bien même est observée l'émergence d'agglomérations urbaines traversant les frontières cantonales) et sont remplacées par des mouvements pendulaires parfois de longue distance. Il s'agit en d'autres termes de la substitution des migrations internes par des formes réversibles de mobilité dans le but de conserver un ancrage spatial qui renvoie à un cercle d'amis, à la famille, à un cadre de vie, à un sentiment d'appartenance territoriale (Vincent-Geslin et Kaufmann, 2012). Cette forme de mobilité croissante suit également une logique de genre, les hommes parcourant de plus longues distances, ce qui leur laisse également moins de temps à investir dans la vie familiale.

Cet article a permis de mieux comprendre les choix résidentiels des couples, les types d'arbitrage et les logiques de genre qui les sous-tendent. De par son caractère exploratoire et la taille relativement restreinte de l'échantillon, mais aussi en raison des caractéristiques des couples analysés, soit des ménages des classes moyennes supérieures s'installant dans un nouveau quartier central, il appelle à d'autres recherches approfondissant ces résultats et les confrontant avec d'autres contextes résidentiels (en particulier le périurbain), d'autres contextes nationaux (avec des politiques familiales différentes) et auprès d'autres types de ménages (notamment en termes de capital économique, de niveau d'éducation et de position dans le parcours de vie).

Notes

¹ Nous focalisons ici sur le couple tout en reconnaissant que le choix résidentiel implique, pour les familles, non seulement le

couple mais également les enfants.

² Cette nouvelle morphologie et le vieillissement de la population se répercutent sur l'évolution du poids des différents types de couple. En 1970, les trois quarts des couples vivant en Suisse avaient une structure traditionnelle (l'homme travaille à plein temps, la femme n'exerce pas d'activité rémunérée), alors qu'ils ne sont plus que 29.5% dans les Relevés Structurés de 2010 et 2011. Les couples composés de deux retraités sont passés de moins de 10% à près de 30%. Pour le reste, le double plein-emploi connaît une légère augmentation (15% en 1970, 18% en 2010). Les couples où les deux partenaires travaillent à temps partiel demeurent très minoritaires (3.6%) (Microgis, 2014).

³ En Suisse, les femmes consacrent en moyenne 31 heures par semaine au travail domestique et familial contre 16 pour les hommes (Bühler, 2001 : 74).

⁴ En Suisse, les hommes parcourent en moyenne des distances journalières de onze kilomètres de plus que les femmes (OFS, 2012).

⁵ Intitulé « Regeneration strategies in Switzerland », ce projet a été financé par le Secrétariat d'État à la recherche, la formation et l'innovation dans le cadre de l'action COST TU0803 « Cities Regrowing Smaller ».

⁶ Ce déséquilibre s'explique notamment par l'âge des habitants, l'écart entre le pourcentage d'hommes et de femmes achevant des études tertiaires s'étant réduit ces dernières décennies et s'est même récemment inversé. Selon l'Enquête suisse sur la population active, il y avait en Suisse et en 2011 davantage de femmes (32.4%) que d'hommes (30.5%) parmi les 25 à 34 ans à avoir un titre universitaire ou équivalent. Chez les 55 à 64 ans, les valeurs sont non seulement plus basses mais également en faveur des hommes (13.0% versus 22.5%).

⁷ Le type de couple comprend les trois couples non cohabitants. Ces derniers ne sont pas pris en compte dans les autres variables dont le total n'est pas toujours de 38 ménages, en raison de quelques non-réponses.

⁸ Il n'est toutefois pas exclu que le fait de rencontrer les deux partenaires en même temps les amène à délivrer un discours commun masquant les points de divergence.

BIBLIOGRAPHIE

- Abraham, M., Auspurg, K. & Hinz, T. (2010). Migration Decision within Dual-Earner Partnerships: A Test of Bargaining Theory. *Journal of Marriage and Family*, 72, 876-892.
- Bailey, A.J. & Boyle, P.J. (2004). Untying and Retying Family Migration in the New Europe. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 30, 229-241.
- Bertaux-Wiame, I. & Tripier, P. (dir.) (2006). Les intermittents du foyer. Couples et mobilité professionnelle. *Cahier du Genre*, 41.
- Blood, R.O. & Wolfe, D.M. (1960). *Husband and Wives. The Dynamics of Married Living*. York: Free Press.
- Bonnet, E. & Collet, B. (2009). Les familles face à la mobilité pour raisons professionnelles : des logiques de genre bien différenciées. *Recherches familiales*, 6, 55-66.
- Bonvalet, C. & Lelièvre, E. (2005). Les lieux de la famille. *Espaces et sociétés*, 120-121, 99-122.

- Bookwalter, J.T., Fuller B.S. & Dalenberg D.R. (2006). Do Household Heads Speak for the Household? *Social Indicators Research*, 79, 405-419.
- Brun, J. & Bonvalet, C. (2002). Approches quantitatives ou qualitatives de la mobilité résidentielle : éléments de bilan et perspectives. *Espace populations sociétés*, 20, 63-72.
- Bühler, E. (2001). *Atlas suisse des femmes et de l'égalité*. Zurich : Seismo.
- Cadarec, V. (2010). Les comportements résidentiels des retraités. Quelques enseignements du programme de recherche « Vieillesse de la population et habitat ». *Espace populations sociétés*, 1, 29-40.
- Castells, M. (1993). European Cities, the Information Society, and the Global Economy. *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, 84, 247-257.
- Cooke, T.J. (2003). Family Migration and the Relative Earnings of Husbands and Wives. *Annals of the Association of American Geographers*, 93, 338-349.
- Cooke, T.J. (2011). It is not Just the Economy: Declining Migration and the Rise of Secular Rootedness. *Population, Space and Place*, 17, 193-203.
- Coulter, R., van Ham, M. & P. Feijten, P. (2012). Partner (dis)Agreement on Moving Desires and the Subsequent Moving Behaviour of Couples. *Population, Space and Place*, 18, 16-30.
- Dieleman, F. (2001). Modelling Residential Mobility: A Review of Recent Trends in Research. *Journal of Housing and the Built Environment*, 16, 249-265.
- Fagnani, J. (1989). L'enjeu de la localisation résidentielle au sein des stratégies professionnelle et familiale des femmes instruites des classes moyennes. *Recherches féministes*, 2, 93-101.
- Fagnani, J. (1992). Intégrations conjugales et choix résidentiels des couples bi-actifs en région Île-de-France : négociation, arbitrages et compromis ». In Lelièvre, E. et Levy-Vroelant, C. (dir.). *La ville en mouvement : habitat et habitants* (pp. 175-185). Paris : L'Harmattan.
- Ferreira, P. et Taylor, M. (2009). Residential Mobility Preferences and Psychological Health. In Brynin, M. et Ermisch, J. (dir.). *Changing relationships* (pp. 161-179). Oxford: Routledge.
- Goffman, E. (2002). *L'arrangement des sexes*. Paris : La Dispute « Le genre du monde ».
- Green, A.E. (1995). The Geography of Dual Career Households: A research Agenda and Selected Evidence from Secondary Data Sources for Britain. *International journal of population geography*, 1, 29-50.
- Green, A.E. (1997). A Question of Compromise ? Case Study Evidence on the Location and Mobility Strategies of Dual Career Households. *Regional Studies*, 31, 641-657.
- Guichard-Claudic, Y. (2006). Homme en mer, femme à terre. Petits arrangements avec la dissymétrie. *Cahiers du genre*, 41, 23-48.
- Halleux, J.-M. (2005). Mobilité résidentielle, mobilité voiture et logiques familiales en Belgique: entre étalement de la périurbanisation et intra-urbanisation. *Networks and Communication Studies*, 19, 157-177.
- Ischer, P. (2012). De la construction d'un « chez-soi collectif » à la composition d'un « chez-nous », *Agora débats/jeunesses*, 2, 119-131.
- Jarvis, H. (1997). The Tangled Webs we Weave: Household Strategies to Coordinate Home and Work. *Employment and Society* 13, 225-247.
- Jarvis, H., Pratt A.C. & Cheng-Chong Wu, P. (2001). *The Secret Life of Cities: The Social Reproduction of Everyday Life*. Harlow: Prentice Hall.
- Karsten, L. (2003). Family Gentrifiers: Challenging the City as a Place Simultaneously to Build a Career and Raise Children. *Urban Studies*, 40, 2573-2584.
- Karsten, L. (2007). Housing as a Way of Life : Towards an Understanding of Middle-Class Families' Preference for an Urban Residential Location. *Housing Studies*, 22, 83-98.
- Kaufmann, V. & Widmer, E. (2005). L'acquisition de la motilité au sein des familles, État de la question et hypothèses de recherche. *Espaces et sociétés*, 120-121, 199-217.
- Lelièvre, E. (1999). Collecter des données de mobilité : des histoires migratoires aux biographies d'entourage. *Espace populations sociétés*, 2, 195-205.
- Microgis (2014). 16.6% : Proportion de couples ayant une structure d'occupation « traditionnelle ». Le coin des chiffres. <http://www.microgis.ch/index.php?id=268>
- Mincer, J. (1978). Family Migration Decisions. *Journal of Political Economy*, 86, 749-773.
- OFS (2012). La mobilité en Suisse. Résultats du microrecensement mobilité et transports 2010. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- Rérat, P. (2010). *Habiter la ville : évolution démographique et attractivité résidentielle d'une ville-centre*. Neuchâtel : Alphil-Presses universitaires suisses.
- Rérat, P. (2012). Choix résidentiel et gentrification dans une ville moyenne : Profils, trajectoires et motivations des habitants des nouveaux logements à Neuchâtel (Suisse). *Cybergeo : European Journal of Geography*, 579, <http://cybergeo.revues.org/24931>.
- Rérat, P., Baehler, D. & Gurtner, M. (2013) Le choix de vivre en ville-centre : interactions entre mobilité résidentielle et mobilité quotidienne. *Géo-Regards*, 6, 69-82.
- Rérat, P. & Lees, L. (2011). Spatial Capital, Gentrification and Mobility: Evidence from Swiss Core Cities. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 36, 126-142.
- Rérat, P., Pigué, E., Besson, R., & Söderström, O. (2008). Les âges de la ville. Mobilité résidentielle, parcours de vie et attractivité des villes suisses. *Geographica Helvetica*, 63, 261-271.

- Roseneil, S. (2006). On Not Living with a Partner: Un-picking Coupledom and Cohabitation. *Sociological Research Online*, 11.
- Rossi, P.H. (1955). *Why Families Move: A Study in the Social Psychology of Urban Residential Mobility*. Glencoe: The Free Press.
- Scheiner, J. (2007). Mobility Biographies: Elements of a Biographical Theory of Travel Demand. *Erdkunde*, 61, 161-173
- Testenoire, A. (2006). Éloignés au quotidien et ensemble. Arrangements conjugaux en milieu populaire. *Cahiers du genre*, 41, 117-138.
- The Economist (2014). Women and Work. The Glass-Ceiling Index. *The Economist*, 8 mars. <http://www.economist.com/news/business/21598669-be-stand-worstplaces-be-working-woman-glass-ceiling-index>
- Valentine, G. (1999). Doing Household Research: Interviewing Couple Together and Apart. *Area*, 31, 67-74.
- Vignal, C. (2006). Concilier mobilité résidentielle et mobilité professionnelle : cadrage statistique et pistes de réflexion. *Horizons stratégiques*, 2, 37-47.
- Vincent-Geslin, S. & Kaufmann, V. (dir.) (2012). *Mobilité sans racines, plus loin, plus vite... plus mobiles ?* Paris : Descartes & Cie.
- Wolfe, D. M. (1959). Power and Authority in the Family. In Cartwright, D. (ed.). *Studies in Social Power* (pp. 99-117). Oxford: University Michigan.

Coordonnées des auteurs :

Patrick RÉRAT

Institut de géographie et durabilité,
Université de Lausanne, Géopolis, Mouline
1015 Lausanne, Suisse
patrick.rerat@unil.ch

Maureen GURTNER

Institut de géographie,
Université de Neuchâtel, Suisse,
maureen.gurtner@unine.ch

Daniel BAEHLER

Institut de géographie et durabilité,
Université de Lausanne, Suisse
daniel.baehler@unil.ch

